



Association PERCUT' GYM' TWIRL'

38 Grande Rue
25250 L'Isle sur le Doubs
03.81.92.72.72

contact@percutgymtwirl.com

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

L'association « PERCUT' GYM' TWIRL » est affiliée à la FFTB et à la FFG.
Elle en suit les directives administratives.

Article 2

Suite à l'A. G. du 22 septembre 2006, il a été décidé d'établir de nouveaux tarifs :

<u>Cotisations :</u>	Musiciens	40 Euros
	Baby-Gym	45 Euros
	Gym' Twirl	40 Euros
	Encadrement	15 Euros

Nous instaurons un TARIF DEGRESSIF suivant le nombre d'enfants inscrits pour les différentes activités.

1 enfant	40 €	
2 enfants	80 €	- 10 % soit 72 €
3 enfants	120 €	- 15 % soit 102 €
4 enfants	160 €	- 20 % soit 128 €

Ce tarif concerne uniquement les élèves de GYM et de PERCUT'.

La cotisation est payable par année au trésorier au plus tard le 20 décembre.
Sa somme peut être modifiée à chaque Assemblée Générale.

Article 3

Un Conseil d'Administration composé de 6 membres au moins et de 30 membres au plus assure l'administration. Ces membres sont élus pour 4 ans au bulletin secret par l'Assemblée Générale et suivant l'article 8 des statuts.

Article 4

L'association se compose de :

- membres actifs pour lesquels une cotisation annuelle est fixée chaque année (cf. art 2).
- Membres d'honneur à qui ce titre est décerné par le conseil d'administration pour services signalés rendus à l'association. Ils ne paient pas de cotisation.

Article 5

Le responsable de la musique, option Percut' et la responsable Gym' Twirl' sont membres de droit du Conseil d'Administration et n'ont donc pas à être élus. Ils peuvent être recrutés en dehors des membres actifs, parmi les personnes s'intéressant aux activités de l'association et ayant une compétence particulière en la matière.

Article 6

L'association s'interdit toute discussion et manifestation ayant un caractère politique ou religieux en assemblée générale, répétitions ou réunions.

Article 7

Les différentes modalités de fonctionnement (horaires, fréquence des répétitions) sont fixées chaque année en début de saison par les responsables des différentes sections.

Article 8

Tout membre qui aura manqué à 3 répétitions de suite sans excuses valable pourra être exclu de l'association par le Conseil d'Administration, après que l'intéressé ait été entendu. Celui-ci pourra, après demande comparaître devant l'assemblée Générale qui statuera en dernier ressort.

Fait à l'Isle, 25.09.2007



Association PERCUT' GYM' TWIRL'

38 Grande Rue
25250 L'Isle sur le Doubs
03.81.92.72.72

contact@percutgymtwirl.com

REGLEMENT INTERIEUR Activité : Percussion enfants

Ce document consiste à préciser sous quelles conditions les enfants assistant aux cours de percussion pourront participer aux défilés.

Article 1 : Pour permettre aux enfants de s'exprimer le plus possible lors des défilés, un minimum de 5 morceaux devra être connu pour le début de la saison des défilés

Les morceaux seront choisis par les responsables Percussion et précisés en début d'année.

Article 2 : L'assiduité au cours de percussion et stage sera suivie et sera également un critère de participation au défilé.

Article 3 : Les parents devront accompagner les enfants lors des défilés, leur position dans le cortège sera déterminée par le responsable de défilé.

Les enfants des parents qui défilent seront considérés comme parents accompagnant

Article 4 : Les parents accompagnants devront prendre leur véhicule si la capacité du bus n'est pas suffisante.

Fait à l'Isle, 10.09.2008